ALTERNATIVE PATRIMONIALE

RAPPORT SUR LES CINQ PREMIERS INTERMEDIAIRES DE MARCHE
GESTION SOUS MANDAT

ANNEE 2023

I. Contexte Règlementaire

L'article 27 de directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 (directive MIF 2) et l'article 65 du règlement délégué (UE) 2017/565 de la commission du 25 avril 2016 imposent à Alternative Patrimoniale :

- ✓ D'établir et de publier une fois par an, pour chaque catégorie d'instruments financiers (actions, instruments de dettes, ETF et produits dérivés) le classement des cinq premières entreprises d'investissement en termes de volumes de négociation auxquelles elle a transmis des ordres pour le compte de clients au cours de l'année précédente et ;
- ✓ De présenter un résumé de l'analyse qu'elles font et des conclusions qu'elles tirent du suivi détaillé de la qualité d'exécution obtenue.

Ce rapport a pour but de permettre au public et aux investisseurs, dans un souci de transparence, d'évaluer la qualité d'exécution et d'identifier les cinq premières entreprises d'investissement en termes de volumes de transactions auxquelles la société de gestion à transmis des ordres pour exécution.

Ce rapport ne concerne que les ordres transmis par Alternative Patrimoniale à des intermédiaires pour le compte de ses clients, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat.

II. Politique d'exécution

Alternative Patrimoniale n'exécute pas les ordres directement sur les marchés : les ordres sont transmis auprès d'intermédiaires, dans le respect de la procédure de best sélection mise en place par Alternative Patrimoniale.

Alternative Patrimoniale prend toutes les mesures suffisantes et raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients en gestion sous mandat et favoriser l'intégrité des marchés.

Alternative Patrimoniale – 19C rue du Fossé des Treize – 67000 Strasbourg –Tél : +339.88.999.888 – Fax +333.88.04.42.47 – Email : contact@alternativepatrimoniale.fr – SAS au capital variable de 400 000 € - Immatriculée au RCS de Strasbourg 529 179 624 – code APE 6630Z.

III. Classement des cinq premiers intermédiaires par catégorie d'instrument

a) *Actions et instruments assimilés*

Catégorie d'instruments	**Actions et instruments assimilés**				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	**Oui**				
Cinq Premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie (%)	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie (%)	Pourcentage d'ordres passifs (%)	Pourcentage d'ordres agressifs (%)	Pourcentage d'ordres dirigés (%)
PICTET (549300GSSPQ1QSKI1376)	76,7	83,6	N/A	N/A	N/A
UBS (969500Q2MA9VBQ8BG884)	10,5	8,2	N/A	N/A	N/A
ODDO (9695002I9DJHZ3449O66)	12,8	8,2	N/A	N/A	N/A

b) *Instruments de dettes*

Catégorie d'instruments	**Instruments de dettes (obligations)**				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	**Oui**				
Cinq Premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie (%)	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie (%)	Pourcentage d'ordres passifs (%)	Pourcentage d'ordres agressifs (%)	Pourcentage d'ordres dirigés (%)
PICTET (549300GSSPQ1QSKI1376)	36,5	50,3	N/A	N/A	N/A
KEPLER (9695005E0ZG9X8IRJD84)	29,1	13,0	N/A	N/A	N/A
UBS (969500Q2MA9VBQ8BG884)	14,1	13,6	N/A	N/A	N/A
ODDO (9695002I9DJHZ3449O66)	11,8	18,3	N/A	N/A	N/A
OCTO (969500IGU7QGO9AGU241)	6,5	4,1	N/A	N/A	N/A

c) Produits indiciels cotés (ETF)

Catégorie d'instruments	**Produits indiciels côtés (ETF)**				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	**Oui**				
Cinq Premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie (%)	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie (%)	Pourcentage d'ordres passifs (%)	Pourcentage d'ordres agressifs (%)	Pourcentage d'ordres dirigés (%)
PICTET (549300GSSPQ1QSKI1376)	82,1	70,4	N/A	N/A	N/A
ODDO (9695002I9DJHZ3449O66)	14,4	16,7	N/A	N/A	N/A
UBS (969500Q2MA9VBQ8BG884)	3,5	12,9	N/A	N/A	N/A

d) Produits dérivés (taux – actions – devises)

Catégorie d'instruments	**Produits dérivés (taux – actions – devises)**				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	**Oui**				
Cinq Premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie (%)	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie (%)	Pourcentage d'ordres passifs (%)	Pourcentage d'ordres agressifs (%)	Pourcentage d'ordres dirigés (%)
PICTET (549300GSSPQ1QSKI1376)	100,0	100,0	N/A	N/A	N/A

IV. Informations synthétiques concernant la qualité d'exécution

a) Importance relative accordée aux facteurs d'exécution

Dans le cadre de la passation des ordres pour les comptes de ses clients, Alternative Patrimoniale prend notamment en compte les facteurs suivants :

- ✓ Le prix ;
- ✓ Le coût ;
- ✓ La rapidité et la probabilité d'exécution ;
- ✓ La qualité du traitement administratif.

Afin de déterminer selon quelles priorités ces facteurs doivent être considérés lors de la passation des ordres, l'équipe de gestion prend en compte :

- ✓ Les caractéristiques de l'ordre et en particulier sa taille ;
- ✓ Les caractéristiques des instruments financiers qui font l'objet de cet ordre ;
- ✓ La liquidité du marché et des instruments concernés.

Alternative Patrimoniale traite de la même manière tous les ordres, qu'ils concernent des clients professionnels ou non professionnels.

b) Eventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec un ou plusieurs brokers utilisés pour l'exécution des ordres

Alternative Patrimoniale, en sa qualité de société de gestion indépendante, n'a pas de liens étroits, de situation de conflits d'intérêts ou de participation commune avec les prestataires ou plateformes utilisés pour exécuter les ordres de ses clients.

Toute transaction ou relation entre Alternative Patrimoniale, les prestataires ou plateformes, est effectuée conformément à la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts mise en place par la société de gestion et disponible sur son site internet.

c) Eventuels accords particuliers conclus avec des intermédiaires concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus

Alternative Patrimoniale ne dispose d'aucun accord particulier de ce type avec les intermédiaires de marché.

d) Facteurs conduisant à modifier la liste des intermédiaires sélectionnés

Alternative Patrimoniale dispose d'une politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres, disponible sur le site internet de la société de gestion.

Alternative Patrimoniale réunit un comité de courtage, qui liste les contreparties avec lesquelles travaillera la société de gestion. Le comité de courtage se réunit ponctuellement, en fonction de l'évolution des relations entre la société de gestion et ses contreparties de marché, ou en cas de nouvelle relation avec une contrepartie.